

Une Douzième Delib. publique francaine, Mue le sept au  
 quatorze<sup>m</sup> quatrevingt trois, le Dimanche trois du  
 Mois de Janvier, M<sup>r</sup> Louis Joseph Delatour, Membre  
 du Conseil general de la Commune de Nozeme, nomme  
 par delib. de la Mue de decembre Mue le sept au quatorze  
 treize, a l'effet de recevoir les actes de naissance, Mariage,  
 & de ces en conformement a la Loy du 10 Septembre 1792.  
 au jourd'hui heure de midy public' a haut voix,  
 de vant la porte exterieure, et principale de la Maison  
 Commune de Nozeme, que Jacques Joseph Marie  
 Goutais, pasteur, age de vingt six ans demeurant a  
 Mandecque de par le parent de par desolais fils  
 de Jacques Joseph Marie Goutais, curé d'ancien, et de  
 Catherine Françoise Joseph Camille son épouse  
 unissant tous deux au tour, et Marie Françoise  
 Joseph la même curatrice, age de vingt six ans  
 epouse M<sup>r</sup> Demuiller a Nozeme de par le parent  
 de par de fait fille de feu Nicolas Joseph le moine,  
 et de feu Marie Antoinette de foy son épouse,  
 entendus a faire redire par devant moi le mariage  
 du mois de fev. 1793, a neuf heures du matin,  
 par le delib. Monage en conformement au desir de la  
 delib. de la Loy du 10 Septembre 1792. /  
 Et Moy en execution de la même Loy fait afficher  
 la presente publication par l'extrait a la principale  
 porte de la Maison commune de cette Communauté  
 de Nozeme  
 fait ce jour M<sup>r</sup>, et au curé et au d<sup>r</sup>  
 Nozeme L. Delatour officier

